

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audray Garneau

<https://www.cadre21.org/membres/ed8a82c588f434d87730ce11>

Date d'obtention : 2020-09-18 16:02:31



cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Pour toutes questions d'autoexploitation juvénile ayant un impact dans le milieu scolaire, dès que la situation vient aux oreilles d'un intervenant, on met en application les étapes d'intervention de la trousse Sexto.

Les étapes qui suivent devront toujours être faites dans le non-jugement et dans la bienveillance.

C'est-à-dire que premièrement, nous rencontrons la première personne qui nous a parlé de la situation et la victime. Nous nous informons sur ce qui se passe et remplissons le questionnaire de la trousse puis nous leur confisquons leur appareil. Le document dûment complété nous aidera à voir qui l'on doit rencontrer afin que la situation cesse et, si propagation des images il y a, que le tout puisse prendre fin le plus rapidement possible afin de préserver l'intégrité physique, psychologique et social de la "victime".

Ensuite, selon les cas, nous devons rencontrer tous les élèves, en 1-1, impliqués dans cette situation d'autoexploitation sexuelle, remplir le questionnaire avec chacun d'entre eux et saisir chacun de leur appareil.

Lors de chacune de ces rencontres, il sera important de défendre l'importance de la vie privée de la victime auprès des jeunes impliqués. De leur faire comprendre qu'ils seront responsables de leurs actes et donc des résultats qui suivront quant à ce qui a trait à l'arrêt de la situation ou à l'aggravation. Donc, de l'importance de ne pas parler de la situation avec les autres élèves.

Si nous sommes persuadés que l'acte était impulsif, nous rencontrons alors l'instigateur afin d'avoir sa version de l'histoire, nous devons lui faire comprendre l'impact de ses gestes et confisquer son appareil.

Une fois les interventions terminées, prévenir l'agent du service de police concerné.

Lorsque tous les acteurs sont rencontrés et que nous sommes persuadés qu'il s'agit d'un acte de malveillance, nous référons l'instigateur au service de police concerné sans le rencontrer préalablement. Cependant, nous devons lui confisquer son appareil pour réduire les chances de propagation du contenu à caractère sexuel.

Dans tous les cas, les parents des jeunes visés par l'intervention, seront mis au courant dans les plus brefs délais. Les jeunes ayant préalablement été mis au courant de cela. Seule différence, si l'acte est de type malveillant, nous nous entendrons avec le service de police quant à la manière/moment de correspondance avec les parents de l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de rencontrer tous les partis impliqués dans la situation.

L'importance de s'assurer de l'intention du geste.

L'importance d'être dans le non-jugement et la bienveillance (afin de mener l'investigation le plus loin possible) et aider les jeunes à comprendre qu'ils sont parties intégrantes de la solution. Que nous sommes là pour eux et pour s'assurer de leur sécurité et de leur bien-être à l'école.

Que le rôle de l'intervenant scolaire est d'accompagner les jeunes dans cette démarche, de faire en sorte que le tout cesse et d'être un "pivot" entre les jeunes et le service de police.

ET SURTOUT, DE NE JAMAIS AU GRAND JAMAIS ACCÉDER AUX IMAGES À CARACTÈRE SEXUEL QUE NOS ÉLÈVES MINEURS VOUDRAIENT NOUS MONTRER.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate sera l'accompagnement de la victime dans ces (parfois très lourdes) conséquences, puisque je pense que j'aurai tendance à être sympathique avec elle plutôt qu'empathique. Avec les réseaux sociaux d'aujourd'hui, il me semble que même si les jeunes ont leur appareil téléphonique de confisqué, ils ont tellement d'autres moyens de propager le tout! Cette partie de l'intervention sera donc mon défi, mais je saurai me dépasser.